

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHÔNE

COMMUNE DE VALSERHÔNE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

DECISION DU MAIRE N° 2023/59

Nature de l'acte : commande publique – marchés publics

**DECLARATION D'INFRUCTUOSITE DU MARCHÉ AYANT POUR  
OBJET LE DENEIGEMENT ET SALAGE COMPLEMENTAIRES DE LA  
VILLE DE VALSERHÔNE EN COMPLEMENT DES MISSIONS  
REALISEES PAR LES AGENTS COMMUNAUX**

Le Maire de Valserhône,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération n° 20.92 du 15 juin 2020 relative à la délégation accordée par le  
Conseil Municipal au Maire,

VU le Code de la Commande Publique, notamment son article R.2185-1

**DECIDE**

**Article 1:** de déclarer infructueux le marché ayant pour objet le déneigement et salage complémentaires de la Ville de Valserhône en complément des prestations effectuées par les agents communaux., au motif que la seule offre reçue est irrégulière.

**Article 2:** de lancer une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable conformément aux articles L2122-1 et R2122-2 du Code de la Commande Publique .

**Article 3:** la présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ;

**Article 4:** le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Gex et de Nantua.

Fait à Valserhône, le 13/06/2023

Pour le Maire,  
L'adjoint(e) délégué(e)

Isabelle DE OLIVEIRA



Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le :

Accusé de réception en préfecture  
001-200083863-20230613-DEC-23-59-DE  
Date de télétransmission : 13/06/2023  
Date de réception préfecture : 13/06/2023

Mise en ligne le 16 juin 2023